

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'article R. 2122-3 du Code de la Commande Publique ;
- Considérant que la ville de Gap a la compétence en matière de défense extérieure contre l'incendie.
- Considérant que la ville de Gap souhaite implanter un point d'eau destiné à la lutte contre l'incendie Rue Antonin CORONAT.
- Considérant que les travaux d'installation de cet ouvrage seront réalisés sur le réseau d'eau potable de la Ville de Gap.
- Considérant que la société Véolia eau est gestionnaire par délégation du réseau d'eau potable de la Ville de Gap et seule habilitée à intervenir sur ce dernier

DECISION

Article 1 :

Il est conclu un marché de fourniture et pose d'un point d'eau destiné à la lutte contre l'incendie avec la société Véolia Eau Compagnie générale des Eaux, Agence Alpes du Sud, 15 Rue des métiers, BP 164, 05000 Gap.

Article 2 :

Le présent marché est conclu selon un montant global et forfaitaire de 7190,00 € HT / 8628,00 € TTC. Le délai est de 12 mois à réception de la commande. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général 2024.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 29 NOVEMBRE 2024

Le Maire


Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : - 9 DEC. 2024
Publié ou notifié le : - 9 DEC. 2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2024_12_686**
 Objet : **Marché de fourniture et pose d'un point d'eau destiné à la lutte contre l'incendie avec la société Véolia Eau Compagnie générale des Eaux, Agence Alpes du Sud, 15 Rue des métiers, BP 164, 05000 Gap.**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2024-12-09 00:00:00+01
 Nature de l'acte : Actes individuels
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 3.1 - Acquisitions
 Identifiant unique : 005-210500617-20241209-D2024_12_686-AI
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.2 Ko
Nom métier : 005-210500617-20241209-D2024_12_686-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	53.3 Ko
Nom original : D_15738.pdf		
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20241209-D2024_12_686-AI-1-1_1.pdf		
Annexe (Décision)	application/pdf	308 Ko
Nom original : devis PI Coronat.pdf		
Nom métier :		
22_DN-005-210500617-20241209-D2024_12_686-AI-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 décembre 2024 à 08h56min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 décembre 2024 à 08h56min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 décembre 2024 à 08h56min29s	Transmis au MI